

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU LUNDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2019 – 18h**  
**Salle du Conseil - Blendecques**

**ORDRE DU JOUR**

*Adoption du compte-rendu de la séance du 01 mars 2019*  
*Compte rendu des décisions du bureau prises dans le cadre de ses délégations*

**DELIBERATIONS**

**ADMINISTRATION GENERALE**

RAPPORTEUR

N° 2019-05 Désignation d'un secrétaire de séance

M. DENIS

N° 2019-06 Installation des délégués de l'USAN

M. DENIS

**FINANCES**

N° 2019-07 Budget principal - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018

M. DENIS

N° 2019-08 Budget primitif 2019

M. DENIS

N° 2019-09 Lutte contre le rat musqué – Aide aux GDON

M. DESCHODT



Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU LUNDI 01 AVRIL 2019**

**DELIBERATION 2019-06**

| Vote                      |    |
|---------------------------|----|
| Présents ou représentés : | 16 |
| Pour :                    | 16 |
| Contre :                  |    |
| Abstention :              |    |

**Administration générale :** Installation des délégués de l'USAN

**Rapporteur :** Monsieur PRUVOST

L'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord a adressé au SmageAa la liste de ses représentants à savoir :

| MEMBRES TITULAIRES  | MEMBRES SUPPLEANTS                                   |
|---|--|
| <b>USAN</b>   |  |
| Monsieur Christian DELASSUS<br>Madame Marie-Andrée BECKAERT | Monsieur Jérôme DARQUES<br>Madame Sandrine KEIGNAERT |

Après délibération et à l'unanimité le Comité syndical installe les délégués dans leur fonction.

Certifié exécutoire  
A compter du  
Le Président, 08 AVR. 2019

pour extrait conforme  
le Président,  
C. DENIS

P.O



P.O





**PROCES VERBAL  
COMITE SYNDICAL DU LUNDI 01 AVRIL 2019**

**18h00 Hotel de ville de Blendecques**

L'an deux mil dix-neuf, le premier avril à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à l'Hôtel de ville de Blendecques, à la suite des convocations adressées à domicile le 25 mars 2019 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres présents**

Messieurs Mathieu PRUVOST, Alain MEQUIGNON, Daniel DESCHODT, Vice-Présidents,  
Monsieur Jean-Michel BOUHIN, membre délégué,  
Messieurs Rachid BEN AMOR, Jean-Pierre LECLERCQ, Alain MASSEZ, Michel PREVOST,  
Bertrand PRUVOST, José BOUFFART, Julien DELANNOY, Jean-Luc HOCHART, Josse NEMPONT, Bernard HIBON, délégués titulaires,  
Madame Daisy COUSIN, déléguée titulaire.

**Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant**

Monsieur DENIS, Président, ayant donné pouvoir à Monsieur PRUVOST, Vice-Président.

**Membres suppléants présents mais ne siégeant pas**

/

**Absents excusés**

Messieurs Christian DENIS, Patrick BEDAGUE, Jean-Claude DISSAUX, Bertrand PETIT

Le nombre de votants présents était de : 15

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant était de : 16

Le nombre de pouvoirs était de 1.

Le nombre de délégués suppléants ne siégeant pas était de 0.

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU LUNDI 01 AVRIL 2019**

**DELIBERATION 2019-07**

| Vote                      |    |
|---------------------------|----|
| Présents ou représentés : | 16 |
| Pour :                    | 16 |
| Contre :                  |    |
| Abstention :              |    |

**Finances** : Budget principal - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018

Rapporteur : Monsieur PRUVOST

L'article 2311-5 du CGCT permet de reporter au budget primitif de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public)
- Les états des restes à réaliser au 31/12/2018 établis par l'ordonnateur

Après délibération et à l'unanimité le Comité Syndical adopte, pour le budget primitif 2019, la reprise anticipée des résultats 2018 ci-après :

**RESULTATS 2018**

1/ détermination du résultat à affecter

|  |                       |
|--|-----------------------|
| - Dépenses de fonctionnement 2018            | - 1 030 484,21 €      |
| - Recettes de fonctionnement 2018            | + 1 287 859,32 €      |
|  |                       |
| Excédent de fonctionnement 2018              | + 257 375,11 €        |
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté | 0,00 €                |
| <b>Résultat à affecter (A)</b>               | <b>+ 257 375,11 €</b> |

2/ détermination du besoin de financement de la section d'investissement

|   |                       |
|---|-----------------------|
| - Dépenses d'investissement 2018            | - 4 368 463,62 €      |
| - Recettes d'investissement 2018            | + 5 034 095,83 €      |
|   |                       |
| Excédent d'investissement 2018              | + 665 632,21 €        |
| Résultat investissement antérieur reporté   | - 79 645,95 €         |
| <b>Résultat d'investissement cumulé (B)</b> | <b>+ 585 986,26 €</b> |

3/ Restes à réaliser au 31/12/2018

|            |                       |
|------------|-----------------------|
| - Dépenses | - 1 776 967,63 €      |
| - Recettes | + 1 169 858,12 €      |
|            |                       |
| <b>(C)</b> | <b>- 607 109,51 €</b> |

**DEFICIT D'INVESTISSEMENT (B) + (C) = - 21 123,25 €**

Le Comité Syndical,

**CONSTATE** les résultats 2018 au 31/12/2018 à savoir :

- Un déficit d'investissement de - 21 123,25 €
- Un excédent de fonctionnement de + 257 363,66 €

**DECIDE** la reprise anticipée des résultats de l'exercice comptable 2018 et :

- l'inscription au **R001 de : 585 986,26 €**
- l'inscription en section d'investissement au **1068 de : 257 375,11 €**

Ultérieurement, si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, le comité syndical devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice en cours.

Certifié exécutoire

A compter du

Le Président,

**08 AVR. 2019**

pour extrait conforme

le Président,

**C. DENIS**

P.O



P.O





**PROCES VERBAL  
COMITE SYNDICAL DU LUNDI 01 AVRIL 2019**

**18h00 Hotel de ville de Blendecques**

L'an deux mil dix-neuf, le premier avril à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à l'Hôtel de ville de Blendecques, à la suite des convocations adressées à domicile le 25 mars 2019 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres présents**

Messieurs Mathieu PRUVOST, Alain MEQUIGNON, Daniel DESCHODT, Vice-Présidents,  
Monsieur Jean-Michel BOUHIN, membre délégué,  
Messieurs Rachid BEN AMOR, Jean-Pierre LECLERCQ, Alain MASSEZ, Michel PREVOST,  
Bertrand PRUVOST, José BOUFFART, Julien DELANNOY, Jean-Luc HOCHART, Josse NEMPONT, Bernard HIBON, délégués titulaires,  
Madame Daisy COUSIN, déléguée titulaire.

**Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant**

Monsieur DENIS, Président, ayant donné pouvoir à Monsieur PRUVOST, Vice-Président.

**Membres suppléants présents mais ne siégeant pas**

/

**Absents excusés**

Messieurs Christian DENIS, Patrick BEDAGUE, Jean-Claude DISSAUX, Bertrand PETIT

Le nombre de votants présents était de : 15

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant était de : 16

Le nombre de pouvoirs était de 1.

Le nombre de délégués suppléants ne siégeant pas était de 0.

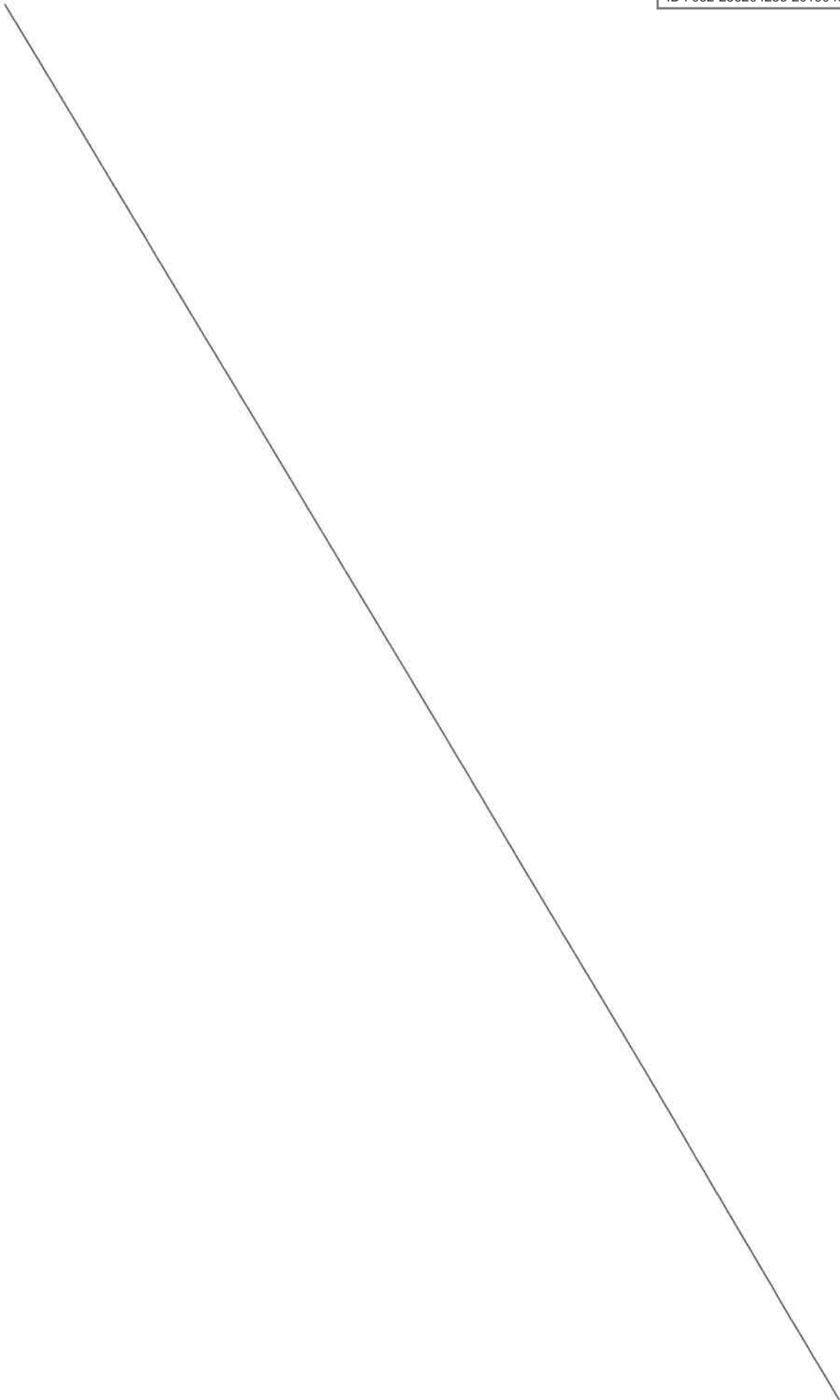
Envoyé en préfecture le 08/04/2019

Reçu en préfecture le 08/04/2019

Affiché le



ID : 062-256204256-20190401-DELIB\_2019\_07-DE





SmageAa

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU LUNDI 01 AVRIL 2019**

**DELIBERATION 2019-08**

**Finances** : Budget primitif 2019

**Rapporteur** : Monsieur MEQUIGNON

| Vote                      |    |
|---------------------------|----|
| Présents ou représentés : | 16 |
| Pour :                    | 16 |
| Contre :                  |    |
| Abstention :              |    |

Envoyé en préfecture le 08/04/2019  
Reçu en préfecture le 08/04/2019  
Affiché le  2019 /  
ID : 062-256204256-20190401-DELIB\_2019\_08-DE

Elaboré sur la base du DOB, et de la reprise anticipée des résultats 2018, le projet de budget soumis à votre approbation fait apparaître :

- ▶ un montant de dépenses de fonctionnement de 1 551 344,00 €
- ▶ un montant de dépenses d'investissement de 16 591 117,89 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les crédits concernent les opérations suivantes :

- n°103 « champs d'inondation contrôlée »
- n°104 « résorption des désordres locaux »
- n°105 « ressource en eau »
- n° 106 « restauration de la continuité écologique »
- n° 107 « réduction de la vulnérabilité du bâti »
- aménagement d'ouvrages d'hydraulique douce
- acquisition de matériel : équipe rivière, échelles limnimétriques, progiciel comptabilité ...

▪ **Champs d'inondation contrôlée**

Les crédits inscrits au budget comprennent :

- la maîtrise d'œuvre et les travaux des sites n° 1, 7, 10, 11
- les restes à réaliser des travaux et maîtrise d'œuvre de l'année 2018,
- l'acquisition des terrains,
- la mise en place d'un système de surveillance,
- une opération d'ordre budgétaire qui permettra de basculer les dépenses déjà effectuées relatives à la conception globale du programme, vers les dépenses liées aux travaux

Le financement de ces dépenses provient de subventions accordées par l'Europe (FEDER), l'Etat, la Région, l'Agence de l'Eau Artois Picardie et le Fonds National d'Archéologie Préventive. Des versements d'acomptes seront sollicités au fur et à mesure de l'avancement du projet.

▪ **Résorption des désordres hydrauliques locaux**

Ce programme comporte des projets faisant l'objet de conventions de mandat pour lesquels le SmageAa est maître d'ouvrage délégué :

- le programme de protection locale contre les inondations de Blendecques,
- le programme de lutte contre les inondations sur le territoire de la communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois,

Les crédits inscrits pour 2019 correspondent à la poursuite de l'avancement des projets. Une étude pour la définition des systèmes d'endiguement est également envisagée. Elle fera l'objet d'un mandat de maîtrise d'ouvrage.



Le financement est assuré par les subventions octroyées et la participation des maîtres d'ouvrage.

▪ **Ouvrages d'hydraulique douce**

Ce programme comporte des projets faisant l'objet de conventions de mandat pour lesquels le SmageAa est maître d'ouvrage délégué.

Les travaux se poursuivront sur les territoires de Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois et de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres. Ils débiteront sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer – secteur Fauquembergues.

Ces projets sont financés par l'Agence de l'Eau et les intercommunalités concernées.

▪ **Restauration de la continuité écologique**

Le budget prévoit la poursuite des études de conception ainsi que le lancement de nouvelles études, et l'aménagement de nouveaux sites (Gondardennes, Foulon).

Les aménagements s'effectuent par le biais de conventions de mandat, et sont financés par l'Agence de l'Eau et le Feder.

▪ **Restauration de la continuité latérale**

Des travaux sont prévus sur le site de la Craionnière à Ouve-Wirquin.

L'étude de l'aménagement d'un nouveau site pourrait être lancée.

Les aménagements s'effectuent par le biais de conventions de mandat, et sont financés par l'Agence de l'Eau et la Région ou l'Europe.

▪ **Ressource en eau**

Sur la prospection mutualisée de ressource en eau potable, le SmageAa ne porte plus que le suivi hydrologique du cours d'eau, de façon transitoire, dans l'attente de la définition de la structure d'exploitation. Cette opération est financée par l'Agence de l'Eau et les préleveurs d'eau.

▪ **Réduction de la vulnérabilité du bâti**

Pour les ouvrages de réduction de la vulnérabilité du bâti, les premiers matériaux seront fournis aux habitations les plus vulnérables.

Ces ouvrages sont financés par l'Etat, les EPCI adhérents volontaires et les particuliers.

▪ **Acquisition de matériel / logiciels**

L'équipe rivière prévoit l'acquisition de matériels divers (type tronçonneuses...)

Une évolution du progiciel comptabilité/paye est prévue en 2019.

- L'équilibre de la section est assuré par les subventions des partenaires et l'excédent de fonctionnement reporté.
- Un nouvel emprunt amortissable sera contracté en 2019 pour 1 194 755 €

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les crédits inscrits concernent :

- les dépenses courantes de fonctionnement : eau, électricité, carburants, fournitures administratives, frais de communication... (chapitre 11)
- les dépenses de personnel et indemnités (chapitre 12)
- les dépenses liées au volet fonctionnement des actions du SmageAa :
  - o Plan de gestion
  - o Restauration de la continuité écologique et zones humides
  - o Animation agricole

- Commission Locale de l'Eau
- Culture du risque
- Réduction de la vulnérabilité
- Ressource en eau
- Champs d'inondation contrôlée
- PAPI (Programme d'Action de Prévention des Inondations)
- Animations pédagogiques de groupe
- Révision des statuts

Parmi ces dépenses on retrouve entre autres :

*Afin de faciliter la lecture de la maquette budgétaire, les dépenses signalées ci-dessous concernent des dépenses nouvelles ou atypiques.*

▪ **Dépenses courantes (chapitre 11) (total : 520 430,69 €)**

article 6156 Frais de maintenance, et notamment la maintenance informatique, du copieur, du site internet, de la téléphonie, et du progiciel de gestion comptable et financière incluant la gestion de PESV2, ACTES et CHORUS PRO (13 059 €)

▪ **Dépenses de personnel (chapitre 12) (total : 609 005 €)**

article 6218 Mise à disposition d'une assistante administrative (27 600 €)

▪ **Charges financières (chapitre 66)**

article 66111 Intérêts d'emprunt (30 429,70 €)

▪ **PAPI**

article 617 Etude de faisabilité et d'opportunité d'installer un réseau de surveillance ou un système d'alerte (72 000 €)

▪ **Champs d'inondation contrôlée**

article 611 Entretien des CIC achevés (20 000 €)

Article 617 Etude naturaliste (13 735 €)

article 6237 Communication diverse (21 500 €)

article 678 Indemnités liées aux travaux et à la SRTE (139 000 €)

article 6815 Une provision pour risques est mise en place depuis 2016 en vue de financer les indemnités en cas de crue (20 000 € annuel)

▪ **Animation agricole**

article 611 Partenariat avec la chambre d'agriculture (22 670 €)

▪ **Réduction de la vulnérabilité**

article 6226 Honoraires liés à l'intervention d'un architecte sur les diagnostics de vulnérabilité (1 000 €)

article 6237 Frais liés à la communication (7 327 €)

▪ **Entretien du cours d'eau**

article 60632 Matériaux nécessaires pour les aménagements prévus en rivière ou sur berges (13 000 €)

- article 60636 Vêtements de travail de l'équipe rivière (3 750 €)
- article 611 Prestations d'engins pour la mise en œuvre des aménagements (18 000 €)
  - **Restauration de la continuité écologique et zones humides**
- article 617 Les dépenses concernent la maîtrise d'œuvre en phase conception des ouvrages (104 924 €)
  - **Commission Locale de l'Eau**
- article 617 Etude sur la qualité du marais audomarois et révision du SAGE (33 700 €)

Les recettes de la section de fonctionnement sont composées pour l'essentiel par la participation des communautés de communes, et des subventions de nos partenaires.

- Ligne 74718 L'Etat subventionne le SmageAa pour la mise en œuvre du PAPI : 40 % des salaires des 3 techniciens, 50 % des actions liées à la sensibilisation au risque inondation (actions pédagogiques),
- Ligne 7472 Les subventions de la Région portent sur une partie des travaux de l'équipe rivière : lutte contre les espèces invasives et restauration des milieux aquatiques
- Ligne 7473 Les subventions du Département portaient sur le plan d'entretien de rivière
- Ligne 74751 Participation globale des collectivités adhérentes au SmageAa
- Ligne 7478 Les subventions de l'Agence de l'Eau apparaissent sur cette ligne. Elles concernent : la restauration des habitats aquatiques, le poste du technicien milieu et le plan d'entretien, la maîtrise d'œuvre (phase conception) de la restauration de la continuité écologique, l'animation de la CLE, l'animation agricole....
- Ligne 758 Cette ligne reprend la participation des particuliers au financement des diguettes anti-érosives et des travaux de plantation de l'équipe rivière.

Ce projet de budget primitif 2019 synthétisé ci-dessous a été présenté et approuvé par le bureau élargi.

| SECTIONS       | DEPENSES               | RECETTES               |
|----------------|------------------------|------------------------|
| Fonctionnement | 1 551 344,00 €         | 1 551 344,00 €         |
| Investissement | 16 591 117,89 €        | 16 591 117,89 €        |
| <b>TOTAL</b>   | <b>18 142 461,89 €</b> | <b>18 142 461,89 €</b> |

Après délibération et à l'unanimité le Comité Syndical approuve le budget primitif 2019.

Certifié exécutoire  
 A compter du  
 Le Président,

*P.O.* 



pour extrait conforme  
 le Président,  
 C. DENIS

*P.O.*





**PROCES VERBAL  
COMITE SYNDICAL DU LUNDI 01 AVRIL 2019**

**18h00 Hotel de ville de Blendecques**

L'an deux mil dix-neuf, le premier avril à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à l'Hôtel de ville de Blendecques, à la suite des convocations adressées à domicile le 25 mars 2019 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres présents**

Messieurs Mathieu PRUVOST, Alain MEQUIGNON, Daniel DESCHODT, Vice-Présidents,  
Monsieur Jean-Michel BOUHIN, membre délégué,  
Messieurs Rachid BEN AMOR, Jean-Pierre LECLERCQ, Alain MASSEZ, Michel PREVOST,  
Bertrand PRUVOST, José BOUFFART, Julien DELANNOY, Jean-Luc HOCHART, Josse NEMPONT, Bernard HIBON, délégués titulaires,  
Madame Daisy COUSIN, déléguée titulaire.

**Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant**

Monsieur DENIS, Président, ayant donné pouvoir à Monsieur PRUVOST, Vice-Président.

**Membres suppléants présents mais ne siégeant pas**

/

**Absents excusés**

Messieurs Christian DENIS, Patrick BEDAGUE, Jean-Claude DISSAUX, Bertrand PETIT

Le nombre de votants présents était de : 15

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant était de : 16

Le nombre de pouvoirs était de 1.

Le nombre de délégués suppléants ne siégeant pas était de 0.

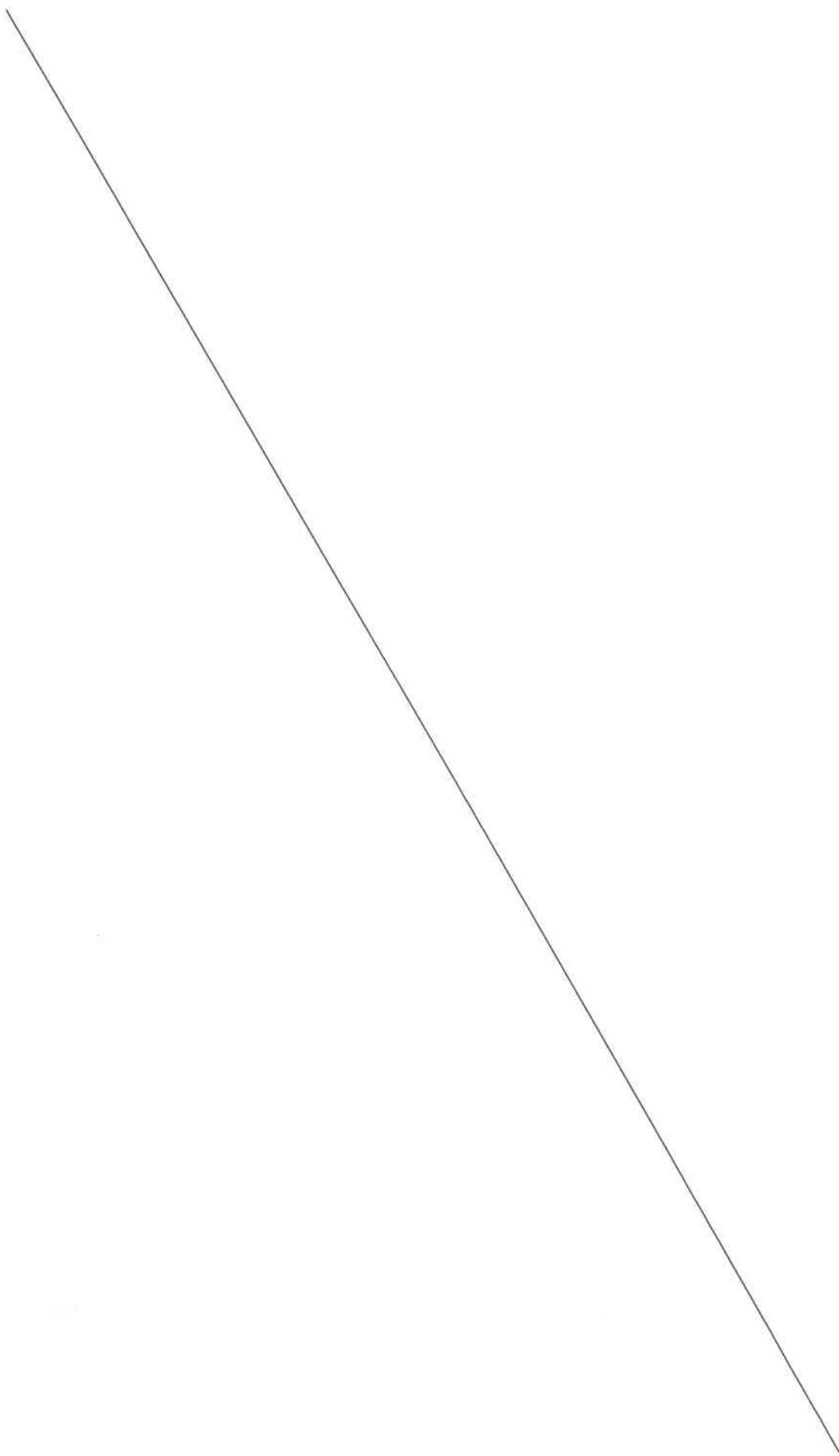
Envoyé en préfecture le 08/04/2019

Reçu en préfecture le 08/04/2019

Affiché le



ID : 062-256204256-20190401-DELIB\_2019\_08-DE





Esquerdes, le 21/03/2019

**REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018**  
**CALCUL PREVISIONNEL**

**RESULTATS 2018**

1/ détermination du résultat à affecter

|  |                       |
|--|-----------------------|
| - Dépenses de fonctionnement 2018            | - 1 030 484,21 €      |
| - Recettes de fonctionnement 2018            | + 1 287 859,32 €      |
| Excédent de fonctionnement 2018              | + 257 375,11 €        |
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté | 0,00 €                |
| <b>Résultat à affecter (A)</b>               | <b>+ 257 375,11 €</b> |

2/ détermination du besoin de financement de la section d'investissement

|   |                       |
|---|-----------------------|
| - Dépenses d'investissement 2018            | - 4 368 463,62 €      |
| - Recettes d'investissement 2018            | + 5 034 095,83 €      |
| Excédent d'investissement 2018              | + 665 632,21 €        |
| Résultat investissement antérieur reporté   | - 79 645,95 €         |
| <b>Résultat d'investissement cumulé (B)</b> | <b>+ 585 986,26 €</b> |

3/ Restes à réaliser au 31/12/2018

|            |                       |
|------------|-----------------------|
| - Dépenses | - 1 776 967,63 €      |
| - Recettes | + 1 169 858,12 €      |
| <b>(C)</b> | <b>- 607 109,51 €</b> |

**DEFICIT D'INVESTISSEMENT (B) + (C) = - 21 123,25 €**

**CONSTATS:**

- déficit d'investissement de - 21 123,25 €
- excédent de fonctionnement de + 257 363,66 €

**REPRISE ANTICIPEE** des résultats de l'exercice comptable 2018 :

- l'inscription au **R001 de : 585 986,26 €**
- l'inscription en section d'investissement au **1068 de : 257 375,11 €**

le Comptable public

J.-P. BAUDRY



Le Président,  
Christian DENIS

P.D.



56800 - S.M.A.G.E.A. - NNUEA.G.E.A.

## RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

|                                       | SECTION D'INVESTISSEMENT | SECTION DE FONCTIONNEMENT | TOTAL DES SECTIONS |
|---------------------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------------|
| <b>RECETTES</b>                       |                          |                           |                    |
| Prévisions budgétaires totales (a)    | 10 134 526,00            | 1 513 603,32              | 11 648 129,32      |
| Titres de recettes émis (b)           | 5 034 095,83             | 1 339 697,85              | 6 373 793,68       |
| Réductions de titres (c)              |                          | 51 838,53                 | 51 838,53          |
| Recettes nettes (d = b - c)           | 5 034 095,83             | 1 287 859,32              | 6 321 955,15       |
| <b>DÉPENSES</b>                       |                          |                           |                    |
| Autorisations budgétaires totales (e) | 10 134 526,00            | 1 513 603,32              | 11 648 129,32      |
| Mandats émis (f)                      | 4 389 004,15             | 1 031 105,40              | 5 420 109,55       |
| Annulations de mandats (g)            | 20 540,53                | 621,19                    | 21 161,72          |
| Dépenses nettes (h = f - g)           | 4 368 463,62             | 1 030 484,21              | 5 398 947,83       |
| <b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>         |                          |                           |                    |
| (d - h) Excédent                      | 665 632,21               | 257 375,11                | 923 007,32         |
| (h - d) Déficit                       |                          |                           |                    |

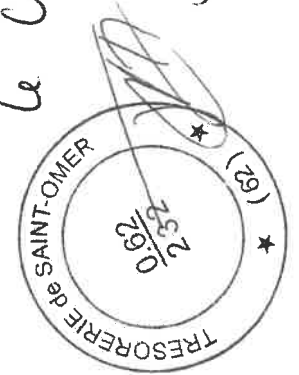
Envoyé en préfecture le 08/04/2019

Reçu en préfecture le 08/04/2019

Affiché le

ID : 062-256204256-20190401-2019\_08\_01-AU

le Comptable public



J.-P. BAUDRY

Envoyé en préfecture le 08/04/2019

Reçu en préfecture le 08/04/2019

Affiché le

ID : 062-256204256-20190401-2019\_08\_01-AU



02232

RES. SAINT-OMER



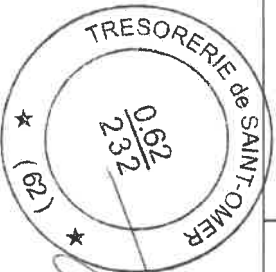
56800 - S.M.A.G.E.A. - NNUEA.G.E.A.

Etat II-2  
Exercice 2018



### RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

|  | RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2017 | PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018 | RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018 | TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE | RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018 |
|--|--|--|-----------------------------|--|--|
| <b>I - Budget principal</b>  |  |  |                             |  |  |
| Investissement   | -79 645,95   |  | 665 632,21                  |  | 585 986,26                             |
| Fonctionnement   | 97 711,31  | 97 711,31  | 257 375,11                  |  | 257 375,11                             |
| <b>TOTAL I</b>   | 18 065,36  | 97 711,31  | 923 007,32                  |  | 843 361,37                             |
| <b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>             |  |  |                             |  |  |
| <b>TOTAL II</b>  |  |  |                             |  |  |
| <b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b> |  |  |                             |  |  |
| <b>TOTAL III</b>   |  |  |                             |  |  |
| <b>TOTAL I + II + III</b>  | 18 065,36  | 97 711,31  | 923 007,32                  |  | 843 361,37                             |
|  |  |  |                             |  |  |
|  |  |  |                             |  |  |
|  |  |  |                             |  |  |
|  |  |  |                             |  |  |



Le Comptable public

J.-P. BAUDRY

D. PEROVET





Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU LUNDI 01 AVRIL 2019**

**DELIBERATION 2019-09**

| Vote                      |    |
|---------------------------|----|
| Présents ou représentés : | 16 |
| Pour :                    | 16 |
| Contre :                  |    |
| Abstention :              |    |

**Gestion des milieux aquatiques** : Lutte contre le rat musqué – Aide aux GDON

Rapporteur : Monsieur DESCHODT

Depuis 2005, le SmageAa aide les différents GDON soit par des dotations en pièges, soit financièrement. Depuis 2008, l'aide du SmageAa se fait sous la forme d'une subvention.

Le bilan définitif des prises de rat musqué pour l'année 2018 sur le territoire du SmageAa n'est pas encore connu.

Le récapitulatif des prises déclarées des 3 dernières années est le suivant :

- En 2015, il était de 7022 (sans le GDON du Haut Pays),
- En 2016, il était de 7048 (sans le GDON du Haut Pays),
- En 2017, il était de 7384 (sans le GDON du Haut Pays),

Le SmageAa reconduira son action de soutien aux GDON présents sur son territoire pour l'année 2019 sous forme de subventions plafonnées à hauteur de :

|                               | Plafond de subvention |
|-------------------------------|-----------------------|
| GDON du Haut pays             | 400 €                 |
| GDON du Pays de Lumbres       | 800 €                 |
| GDON de la CAPSO              | 1 000 €               |
| Groupement Flandres Maritimes | 600 €                 |
| GDON de Radinghem en Weppes   | 800 €                 |
| Total                         | <b>3 600 €</b>        |

Soit un montant maximal de **3 600 € TTC** pour l'année 2019.

Ces subventions seront accordées suite à une demande écrite des présidents de GDON nous informant de leurs besoins. Cette demande sera accompagnée d'une justification financière ainsi que des comptes approuvés du dernier exercice clos.

Pour rappel, en 2018, la dotation était de 3 600 € TTC. 4 GDON ont fait une demande justifiée auprès du SmageAa (GDON de Radinghem en Weppes, Flandres maritimes, CAPSO et Pays de Lumbres) pour un total de 3 200 €.

La trame générale de la convention de financement est jointe en annexe.

Après délibération et à l'unanimité le comité syndical autorise le Président à :

- inscrire les dépenses au budget 2019,
- signer la convention avec les GDON.

Certifié exécutoire  
A compter du  
Le Président,

1.0



pour extrait conforme  
le Président,  
C. DENIS

P.D





**PROCES VERBAL  
COMITE SYNDICAL DU LUNDI 01 AVRIL 2019**

**18h00 Hotel de ville de Blendecques**

L'an deux mil dix-neuf, le premier avril à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à l'Hôtel de ville de Blendecques, à la suite des convocations adressées à domicile le 25 mars 2019 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres présents**

Messieurs Mathieu PRUVOST, Alain MEQUIGNON, Daniel DESCHODT, Vice-Présidents,  
Monsieur Jean-Michel BOUHIN, membre délégué,  
Messieurs Rachid BEN AMOR, Jean-Pierre LECLERCQ, Alain MASSEZ, Michel PREVOST,  
Bertrand PRUVOST, José BOUFFART, Julien DELANNOY, Jean-Luc HOCHART, Josse NEMPONT, Bernard HIBON, délégués titulaires,  
Madame Daisy COUSIN, déléguée titulaire.

**Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant**

Monsieur DENIS, Président, ayant donné pouvoir à Monsieur PRUVOST, Vice-Président.

**Membres suppléants présents mais ne siégeant pas**

/

**Absents excusés**

Messieurs Christian DENIS, Patrick BEDAGUE, Jean-Claude DISSAUX, Bertrand PETIT

Le nombre de votants présents était de : 15

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant était de : 16

Le nombre de pouvoirs était de 1.

Le nombre de délégués suppléants ne siégeant pas était de 0.



## Coordination de la lutte contre les rats musqués sur la vallée de l'Aa

### Subvention des GDON de la vallée de l'Aa Campagne 2019

#### Convention

Entre le Groupement de défense contre les organismes nuisibles du ....., 62.....  
....., représenté par .....

Et

Le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa (SmageAa),  
représenté par son président, Monsieur Christian DENIS.

Il a été convenu ce qui suit :

#### Article 1 – Objectifs

---

Développer le piégeage mécanique par des piégeurs bénévoles agréés sur le bassin versant de l'Aa et du marais audomarois ; en vue d'une réduction, voire d'une élimination de la population de rats musqués, et ceci afin de :

- Préserver les berges,
- Protéger les cultures avoisinantes,
- Réduire les risques sanitaires.

#### Article 2 – Territoire concerné

---

Sont concerné les communes dont le réseau hydrographique s'écoule vers l'Aa en amont de Watten et où des actions de piégeage sont réalisées.

#### Article 3 – Engagements du SmageAa

---

Le SmageAa s'engage à subventionner le GDON à hauteur de ..... € TTC pour l'année 2019.

Le SmageAa recueillera les bilans de piégeage annuel concernant son territoire et en assurera une synthèse qui sera transmise aux différents GDON.

#### Article 4 – Engagements du GDON

---

Le GDON s'engage à utiliser cette subvention pour :

- Acheter des pièges afin de doter ces piégeurs ou les piégeurs bénévoles oeuvrant sur le territoire du SmageAa.
- Et/ou utiliser les fonds pour inciter le piégeage par des primes à la queue.

Le GDON s'engage à distribuer les pièges à des piégeurs agréés et piégeant les rats musqués. Il s'assurera que les piégeurs ont un agrément en règle.



Le GDON s'engage à distribuer les pièges seulement à des personnes intervenant sur les communes du SmageAa.

Si le GDON constate une non-utilisation ou une mauvaise utilisation des pièges, il s'engage à les reprendre et à les redistribuer à d'autres piégeurs.

De plus afin de réaliser un suivi des campagnes de piégeage le GDON s'engage à transmettre au SmageAa les carnets de piégeage avec les lieux de prises.

#### Article 5 – Durée

---

La période de validité de la présente convention est de un an à partir de la signature.

#### Article 6 – Clause de résiliation

---

En cas de non respect de la convention, le SmageAa demandera le remboursement ou la restitution de la subvention dont le GDON a été dotée.

Fait le

A

Le Président du Syndicat mixte pour  
l'aménagement et la gestion des eaux  
de l'Aa

Christian DENIS

.....